

Rapport P-99 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-99 intitulée: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 30 novembre 2004)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-99 au Conseil administratif et demande, en outre, de confier l'étude de ce sujet au Service d'urbanisme et au département des affaires culturelles.